Rhône-Alpes, Savoie
Argentine
Gemilly

Scierie et foulon des Fabriques d'Argentine (détruits)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73004080
Date de l'enquête initiale : 2018
Date(s) de rédaction : 2018
Cadre de l'étude : enquête thématique départementale Patrimoine hydraulique des Pays de Savoie
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : scierie, moulin à foulon

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : bâti lâche
Réseau hydrographique : Torrent de la Roche ; bassin-versant de l'Arc inférieur
Références cadastrales : 2017, A, 989

Historique

La scierie et le foulon font partie d'un ensemble de sites hydrauliques liés aux fonderies d'Argentine longtemps exploitées par la famille Castagneri (IA73008087 et IA73004133).
D'après un acte daté de 1731, la scierie est de construction récente (FR.AD073, 2C2123).
Le 4 mai 1732, la fonderie d'Argentine et tous les bâtiments qui en dépendent dont la scierie et le foulon, sont donnés en acensement pour une durée de 6 ans à Michel François Anselme (feu Antoine, natif et domicilié à Saint-Jean-de-Maurienne) et à Pierre Verney (feu Georges, natif de Saint-Jean-de-Maurienne et domicilié à Argentine). Dans le contrat, il est demandé aux acensataires de remettre le foulon en état (FR.AD073, 2C2125). Le 17 septembre, Charles Joseph Castagneri signe un prix-fait pour la réfection des deux marteaux du foulon qui est alors exploité par le tisserand Jean Louis Giraud (FR.AD073, 2C2126).
La scierie est représentée sur la mappe sarde de 1733 au mas de Léchaux (parcelle 286). Le bâtiment accolé est la masure du foulon (parcelle 285). A cette date, ils appartiennent à Charles Joseph Castagneri (feu Jean Baptiste).
Le 30 juin 1739, les fabriques d'Argentine sont acensées à Jean Baptiste Col (feu Jean Baptiste, natif d'Aussois) et son associé Esprit Chardonet. Un acte d'état réalisé à cette occasion mentionne la scierie et le foulon (FR.AD073, 2C2136).
D'après un acte du 22 avril 1744, plusieurs réparations ont été faites sur la scierie mais le foulon est hors d'état d'usage. Le 18 mai 1744, Charles Joseph Castagneri acense à nouveau les fabriques à Jean Baptiste Col. La scierie et le foulon font partie de l'acensement (FR.AD073, 2C2142). Le 28 avril 1750, un nouvel acte d'état de la propriété mentionne des réparations à faire à la scierie (FR.AD073, 2C2148).
Celle-ci est représentée sur le cadastre napoléonien réalisé entre 1808 et 1812 (section A, feuille 1, parcelle 1054) mais pas le foulon. A cette époque le site appartient à Joseph Antoine Castagneri.
En 1856, le baron Réné Victor Castagneri vend la fabrique d'Argentine et tous les artifices qui en dépendent, dont la scierie, à François Barjaud (ancien notaire demeurant à Paris). Celui-ci est exproprié sur les instances du comte Janus de Regard de Clermont de Vars qui devient adjudicataire du site.
Le 11 janvier 1861, Pierre Girod (natif de Chateauneuf) demande l'autorisation de maintenir en activité la scierie qu'il loue au comte de Vars (FR.AD073, 84S4).
En avril 1864, la scierie est exploitée par la Compagnie des Mines et Hauts-fourneaux de la Maurienne dirigée par M.Malhadoz. Une visite des lieux est réalisée en présence de l'ingénieur John Terisse. A cette occasion, il est précisé que la Compagnie souhaite modifier l'emplacement de la scierie pour la transporter 100 mètres en amont afin de la faire

mouvoir par le même moteur que la fonderie. Le maintien en activité de la scierie est autorisé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1864 (FR.AD073, 84S4).
Par la suite, elle appartient à William Berthod, un rentier domicilié à Paris (*Le Journal de la Savoie*, 1869) puis à Humbert Grange qui exploite la fonderie d'Argentine. En 1908, elle fait partie de la propriété de Charles Grange et de ses neveux (FR.AD073, 3P1945).
La scierie n'est plus représentée sur le premier cadastre français de 1940. Actuellement elle n'existe plus.

Période(s) principale(s) : 2e quart 18e siècle ()
Dates : 1731 (daté par source)

Description

La scierie et le foulon se trouvaient juste en aval d'une importante fonderie de fer (IA73004133), en rive droite d'une dérivation du torrent de la Roche appelé aussi ruisseau de Bas-Mont.

Eléments descriptifs

Énergies : énergie hydraulique : produite sur place

Typologies et état de conservation

État de conservation : détruit

Statut, intérêt et protection

L'emplacement de l'ancienne scierie et du foulon est actuellement occupé par des jardins. Le site faisait partie d'une succession d'aménagements hydrauliques utilisant une dérivation du torrent de la Roche qui se jetait dans l'Arc. Cette dérivation très ancienne qui prenait naissance à la sortie des gorges n'est plus en eau mais son tracé est encore visible sur certains tronçons. Elle alimentait de nombreux sites liés à la métallurgie.

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

Documents d'archive

- **FR.AD073, 2C2123, 1731.**
  FR.AD073, 2C2123, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 06/01/1731-15/06/1731.
  Folios 237, 243-244.
  AD Savoie : 2C2123

- **FR.AD073, 2C2125, 1732.**
  FR.AD073, 2C2125, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 04/01/1732-10/06/1732.
  Folios 11-13.
  AD Savoie : 2C2125

- **FR.AD073, 2C2126, 1732.**
  FR.AD073, 2C2126, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux, Bureau du tabellion d'Aiguebelle, Registres d'insinuation, 10/06/1732-29/12/1732.
  Folios 486-488.
  AD Savoie : 2C2126

- **FR.AD073, C2027, 1733.**
  FR.AD073, C2027, Cadastre de 1728, Argentine, 562, Vue 9, 1733.
  AD Savoie : C2027

- **FR.AD073, 2C2136, 1739.**
  FR.AD073, 2C2136, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux, Bureau du tabellion d'Aiguebelle, Registres d'insinuation, 04/01/1739-31/12/1739.
  Folios 389-390.
  AD Savoie : 2C2136

- **FR.AD073, 2C2142, 1744.**
  FR.AD073, 2C2142, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux, Bureau du tabellion d'Aiguebelle 1697-1797, Registres d'insinuation, 09/01/1744-21/12/1744.
  Folios 181-190, 192-193.
  AD Savoie : 2C2142

- **FR.AD073, 2C2148, 1750.**
  FR.AD073, 2C2148, Bureaux du tabellion : répertoires et registres de l'insinuation des actes de notaires, par ressort des bureaux. Bureau du tabellion d'Aiguebelle, Registres d'insinuation. 12/01/1750-31/12/1750.
  Folios 232-236.
  AD Savoie : 2C2148

- **FR.AD073, C499, 1781-1782.**
  FR.AD073, C499, Route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis. Carte topographique coloriée et très détaillée de la grande route de Chambéry à Saint-Jean de Maurienne et des lieux qu'elle traverse ; en 23 grandes feuilles, avec un tableau d'assemblage très réduit de toutes les feuilles ; dressée sur le terrain par Marchetti, ingénieur topographe de Sa Majesté, 1781-1782.
  AD Savoie : C499

- **FR.AD073, L1010, 1808-1812.**
  FR.AD073, L1010, Cadastre napoléonien, Argentine, section A, feuille 1, 1808-1812.
  AD Savoie : L1010

- **FR.AD073, L240, 1812.**
  FR.AD073, L240, Fonds des administrations lors de la Révolution et l'Empire, DÉPARTEMENT, Arrêtés préfectoraux, Arrêtés du préfet, minutes et pièces annexes, 1812.
  Arrêté du 12 décembre.
  AD Savoie : L240

- **FR.AD073, 84S4, Argentine, 1861-1954.**
  FR.AD073, 84S4, Service hydraulique, Argentine. Usines : fonderie de plomb argentifère Domingo (1861-1863), scieries Girod (1864), Grange (ruisseau de la Roche, 1878-1880) martinet Cordel (ruisseau de Montartier, 1879), huilerie Pommier-Berthier (ruisseau de Montartier, 1881) et moulin Badin (1896), usine de produits électro-métallurgiques Grange (la Roche, 1905-1909), usine Mizgier (ruisseau de Montartier, 1908-1954), etc. (1949), 1861-1954.
  AD Savoie : 84S4

- **FR.AD073, 42SPC1, Argentine, 1864-1926.**
  FR.AD073, 42SPC1, Ponts et chaussées, service hydraulique, Argentine : usine Mizgier (ruisseau de Montartier, 1907-1911) ; scierie de la Compagnie des Mines et Hauts Fourneaux de la Maurienne (ruisseau de Basmont, 1864) ; Martinet Cordel (ruisseau de Montartier, 1877-1880) ; scierie Grange (ruisseau de la Hoche, 1880) ; huilerie Berthier (ruisseau de Montartier, 1880-1881) ; moulin Badin (ruisseau de Montartier, 1896) ; usine électro métallurgique Grange Charles et François (ruisseau de la Hoche, 1905-1909) ; société des fonderies et aciéries électriques, 1864-1926.
  AD Savoie : 42SPC1

- **FR.AD073, 3P1944, 1882.**

FR.AD073, 3P1944, Matrice cadastrale des propriétés bâties, Argentine, 1882.
AD Savoie : 3P1944

- **FR.AD073, 3P 7395, 1940.**
  FR.AD073, 3P 7395, Premier cadastre français, Argentine, Section A, feuille 9, 1940.
  AD Savoie : 3P 7395

Bibliographie

- **Le Journal de la Savoie, 1869.**
  Le Journal de la Savoie, 23 avril 1869.

Annexe 1

Le Journal de la Savoie, 23 avril 1869.

ANNONCES LÉGALES
Étude de Me DELÉGLISE Ignace, avoué à Saint-Jean de Maurienne,
REVENTE D'IMMEUBLES Sur folle enchère FIXÉE AU 13 MAI 1869.
Le treize mai mil huit cent soixante neuf, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saint-Jean de Maurienne, séant à Saint-Jean de Maurienne, au palais-de-justice, maison Roux,
Faute par M. le comte de Regard de Clermont de Vars Janus, en son vivant rentier, domicilié à Chambéry, adjudicataire, et par Me Blanc Jean-Baptiste, avoué, domicilié à Chambéry, curateur établi à son hoirie, d'avoir payé le bordereau de collocation délivré à M Antonioz Antoine, banquier, domicilié à Chambéry, créancier inscrit, le quinze novembre mil huit cent soixante-cinq, suivi d'un autre bordereau délivré au même le premier décembre mil huit cent soixante-six, en vertu d'un règlement modicatif additionnel arrêté le deux octobre même année par M. Burnier, juge-commissaire dans l'ordre ouvert au greffe dudit tribunal pour la distribution du prix de divers immeubles ayant appartenu à M. le comte Réné-Joseph-Victor Castagnère de Chateauneuf, lesdits bordereaux signifiés audit comte de Vars, suivant exploit de Rivière, huissier à Chambéry, en date du dix-sept janvier mil huit cent soixante sept, enregistré, et contenant commandement de payer sous peine de revente sur folle enchère.
A la requête de M. Antonioz Charles, banquier, domicilié à Chambéry ; Mme Irma Désarnod, épouse de M. Pierre Goybet, avocat, qui l'assiste et autorise, demeurant à Chambéry ; Mme Alice Antonioz épouse de M. Joseph Rosset, colonel d'artillerie, qui l'assiste et autorise, demeurant à Turin, agissant tous en qualité d'héritiers de M.Antoine Antonioz, pour tous lesquels domicile est élu à Saint-Jean de Maurienne dans l'étude de Me Deléglise Ignace, avoué près le tribunal de première instance séant en ladite ville, lequel occupera pour eux sur la présente poursuite.
Il sera procédé à la revente sur folle enchère des immeubles désignés ainsi dans le manifeste du vingt quatre mai mil huit cent cinquante-neuf dont il sera parlé ci-après.
1. Maison, bâtiments, cour, jardin, prés, champs, vergers, masures, murgers, taillis, treillages, pâtures, graviers, places, hangars, entrepôts, allée et granges, situés au mas de la Roche, au Coudray et au Château, territoire de la commune d'Argentine, figurés sur le plan parcellaire de ladite commune par les numéros ou partie de numéros 143, 144,145, 146, 147, 148, 149, 151, 154, 150, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 206, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 318, 319, 381 bis, 100-2, 1003, 1004, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1011, 1011 bis, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026,1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032,1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1043, 1044, 1045, 1046, 1047, 1048, 1049, 1050, 1051, 1052, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058 et 1068, section A, le tout ne formant qu'une seule pièce traversée en plusieurs endroits par des chemins et, par des canaux de déviation des eaux du ruisseau de Montsapey. Cette pièce est confinée au levant par les numéros 279, 379 et 380 du même plan et par un chemin, au couchant par le ruisseau de Montsapey, la rivière d'Arc et l'ancienne grande route, au midi par un chemin et au nord par le même ruisseau de Montsapey, par le surplus des numéros 143, 144, 154 et par ceux entiers 223, 225, 224, 195, 194, 169, 186, 159,158 et 152, tous de la même section A, appartenant à divers propriétaires du hameau de la Roche. Sont compris avec ces immeubles (toutes les mines de fer, de cuivre, de zinc, de plomb argentifère et de toutes autres natures de minerai que le baron Réné-Victor Castagnéri comte de Chateauneuf, possédait et avait droit de posséder comme propriétaire et comme concessionnaire ou usufruitier dans l'ancien mandement des Hurlières, ensemble tous droits de recherches de mines et de préférence qui pouvaient incomber audit comte de Chateauneuf en raison des mines exploitée actuellemenl dans ledit mandement et comme conséquence naturelle et légale de ses titres de concession et de propriété des dites mines ; droits qu'il a transportés au sieur François Barjaud, par acte du cinq juillet mil huit cent cinquante-six, Me Cholat, notaire au Pont-Beauvoisin.
2. Tous les bâtiments et locaux quelconque dépendant des mines vendues et servant à leur exploitation, tels que logements des commis et ouvriers, forges, regraines, fours à griller, entrepôts et dépendances.

3. L'usine où les mines de fer sont traitées actuellement avec toutes les aisances et dépendances comprenant notamment le haut fourneau, situé sur la commune d'Argentine et sur les immeubles sus-désignés, les maisons des commis ou employés, les jardins, écuries, fenils, caves, logements des ouvriers, les magasins pour la fonte et les outils, trois halles à charbons, les hangars, regraines, entrepôts, places et placéages, en un mot tout ce qui dépend de ladite usine.
4. Les deux martinets et forges, dits martinet d'en haut, et martinet d'en bas, avec leurs dépendances.
5. Les deux moulins à bluter, dits moulin d'en haut et moulin d'en bas, aussi avec leurs dépendances.
6. Une scierie à bois établie au-dessous du Fourneau et la maison y attenant.
7. La propriété et jouissance entière du cours d'eau servant de force motrice aux usines, sous la seule réserve de l'eau nécessaire à l'alimentation des fontaines du Château et des bassins qui pourraient être établis dans le même château qui ne fait pas partie de la présente vente.
8. Les ruines de l'ancien four à fondre le cuivre, la maison sous le numéro 1008 de la section A, près du martinet d'en bas et le bâtiment près du moulin d'en bas, sous le numéro 1023.
9. Tous les terrains de quelle nature qu'ils soient attenant au cours d'eau, depuis la dérivation du ruisseau de Montsapey et ceux attenant aux usines ou bâtiments, sans aucune réserve.
10. Tout le matériel des outils, enclumes, marteaux, sacs à charbon et autres objets mobiliers servant à l'exploitation des mines, forges et hauts fourneaux tels qu'ils existeront lors de l'entrée en jouissance.
11. Enfin tous les droits que le comte René de Châteauneuf pouvait exercer et qu'il a transmis au sieur Barjaud contre les personnes exploitant indûment les mines de Saint-Georges-d'Hurtières, Saint-Alban-d'Hurtières et Saint-Pierre de Belleville, pour raison des exploitations faites sans droits réels et au préjudice de ceux dudit de Châteauneuf et c'est néanmoins sans en garantir l'existence.
Tous ces numéros, ne formant qu'une seule pièce traversée en plusieurs endroits par des chemins et par des canaux de déviation des eaux du ruisseau de Montsapey, est confinée au levant par les numéros 314, 379, 380 et 352 du même plan, par un chemin et par le mur de l'enclos du château ; au couchant par le même ruisseau, par la rivière d'Arc et par l'ancienne grand'route ; au midi par un chemin, par le surplus dudit numéro 1056 et par le même ruisseau, et au nord par ce dernier traversant entre autres le numéro 144, par ledit mur d'enceinte et par les numéros 152, 158, 159, 168, 169, 194, 193, 223, 224 et 225 de la même section A, appartenant a divers propriétaires du hameau de la Roche. Vu pour exact par le maire soussigné. Argentine, le dix avril mil huit cent soixante-sept. Le maire, signé Mamy.
Ensuite de propositions d'arrangements faites à M. Antonioz Antoine, par Madame de Châteauneuf, la revente sur folle enchère qui devait avoir lieu le trente janvier mil huit cent soixante-huit lestée sursise.
M. le comte Janus de Regard de Clermont de Vars et M. Antonioz Antoine poursuivants sont décédés. L'instance a été reprise contre Madame de Châteauneuf et Madame de Sonnaz et contre Me Blanc Jean-Baptiste, avoué, en qualité de curateur à l'hoirie jacente de M. de Vars. Dans cette instance est intervenu M.Barjaud. Par son jugement rendu le dix-huit mars mil huit cent soixante-neuf, le tribunal, en recevant l'intervention de Barjaud dans l'instance, l'a débouté de ses conclusions, l'a condamné aux dépens et a fixé l'enchère ordonnée par jugement du cinq juillet mil huit cent soixante-sept au treize mai prochain, à huit heures du matin, et a déclaré son jugement exécutoire par provision nonobstant opposition ou appel et sans caution. Ces immeubles ont été vendus par le comte René-Joseph-Victor Castagnère de Châteauneuf, rentier, domicilié à Chambéry, à Barjaud François, ancien notaire, domicilié à Paris, suivant acte du cinq juillet mille huit cent soixante-six, Me Cholat notaire au Pout-Beauvoisin, enregistré, et ont été adjugés audit comte de Vars, suivant jugement du tribunal civil de Saint-Jean de Maurienne, en date du vingt-six juillet mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, rendu sur la saisie immobilière pratiquée contre ledit Barjaud François ancien notaire et propriétaire, domicilié à Argentine, et dame Gay Françoise son épouse, le premier débiteur, la seconde tiers-détentrice, par ledit comte de Regard de Clermont de Vars Janus et par Gilardino Joseph et Novet Jean, de Saint-Pierre d'Albigny, ayant pour procureur Me Laymond Lucien, pour le prix de trois cent mille francs, outre les charges prévues dans le manifeste dressé par le greffier du tribunal provincial de Maurienne, le vingt-quatre mai mil huit cent cinquante neuf. La revente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans ledit manifeste. Seulement, le bail authentique passé le trois novembre mil huit cent cinquante-deux, devant Me Gabet, notaire à Chambéry, par M. René de Châteauneuf à M. John-Charles Terisse desdites mines, haut-fourneau et dépendances, étant expiré, l'adjudicataire entrera en possession de la totalité des immeubles à partir de l'adjudication. Il est en outre expliqué que l'article des clauses et conditions proposées pour la vente dans ledit manifeste doit s'entendre des codes civil et de procédure civile français. Cette vente se fera à la charge de tous les frais de folle enchère sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci 50,000 fr. Il est en outre déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les immeubles dont il s'agit, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.
Fait à Saint-Jean de Maurienne, le seize avril mil huit cent soixante-neuf. Signé ; DELÉGLISE, avoué. Enregistré à Saint-Jean de Maurienne, le seize avril mil huit cent soixante-neuf, folio 141, case 3. Reçu un franc, décime et demi quinze centimes. Signé : DERUAZ

Illustrations

Cadastre de 1728, Argentine, 1733, Vue 9 (FR.AD073, C2027). IVR84_20187300171NUCA

Carte de la route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis faisant apparaitre la scierie, 1781-1782 (FR.AD073, C499). IVR84_20187300487NUCA

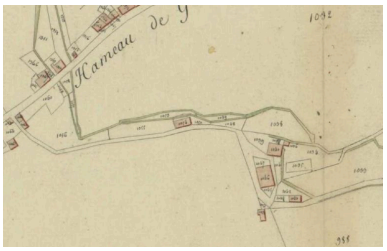

Cadastre napoléonien, Argentine, 1808-1812, Section A, feuille 1 (FR.AD073, L1010). IVR84_20187300179NUCA

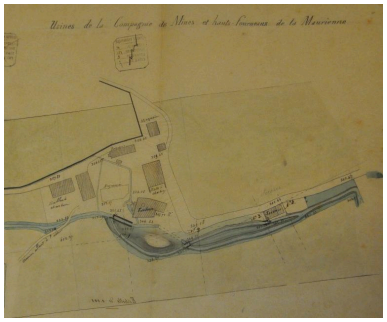

Plan faisant apparaitre la scierie, 1861 (FR.AD073, 42SPC1). IVR84_20187300181NUCA

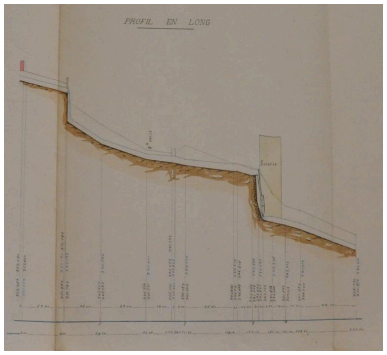

Profil en long de la scierie, 1861 (FR.AD073, 84S4). IVR84_20187300182NUCA

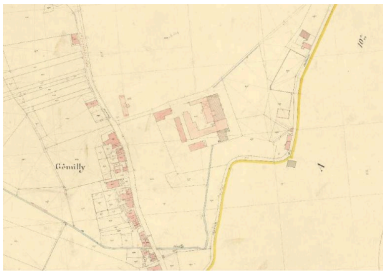

Premier cadastre français, Argentine, 1940, Section A, feuille 9 (FR.AD073, 3P 7395). IVR84_20187300173NUCA

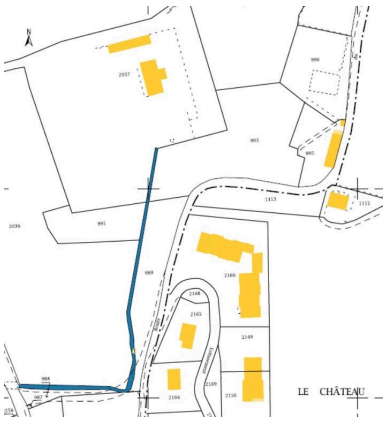

Cadastre actuel. IVR84_20187300180NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Patrimoine hydraulique de la Savoie : présentation de l'étude départementale (IA00141274) Rhône-Alpes, Savoie, Savoie
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Paysage du bassin-versant de l'Arc inférieur (IA73004023)

Auteur(s) du dossier : Clara Bérelle
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil Savoie Mont Blanc

Cadastre de 1728, Argentine, 1733, Vue 9 (FR.AD073, C2027).

IVR84_20187300171NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Carte de la route de Chambéry à Turin par le Mont-Cenis faisant apparaitre la scierie, 1781-1782 (FR.AD073, C499).

IVR84_20187300487NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

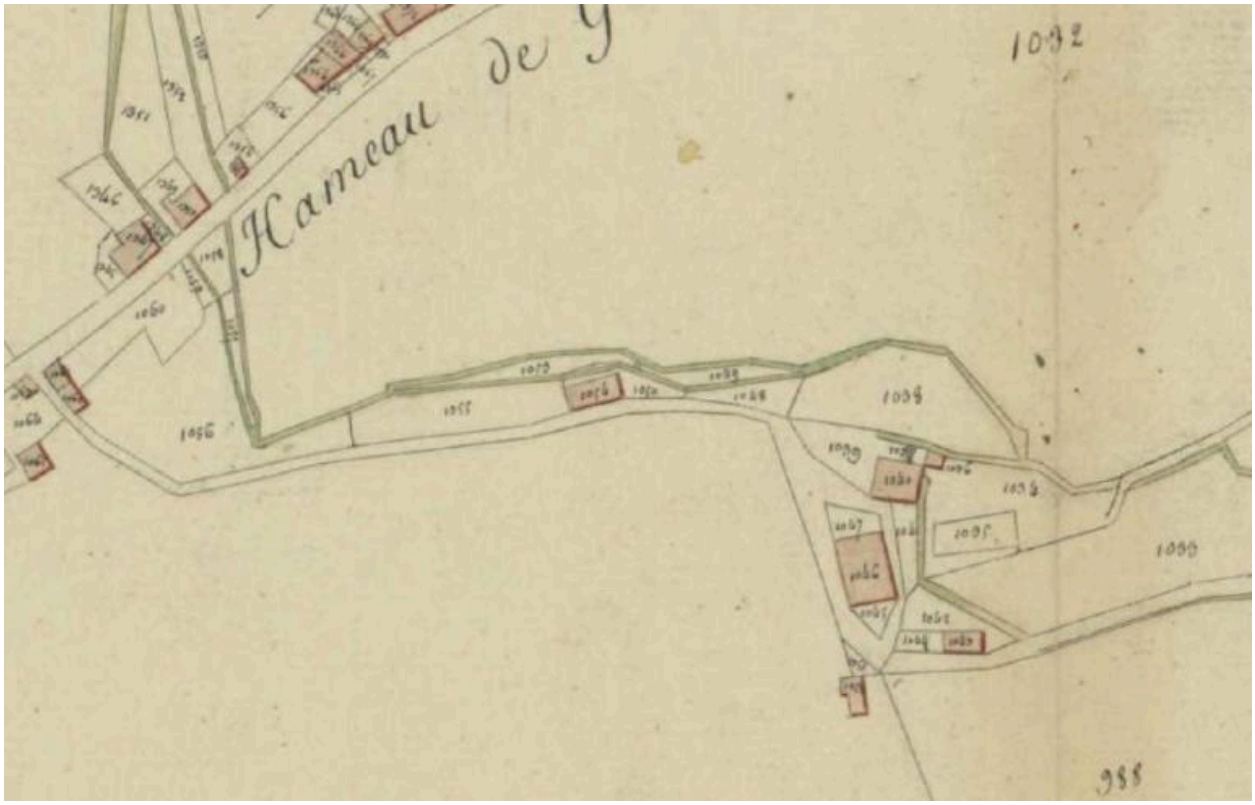

Cadastre napoléonien, Argentine, 1808-1812, Section A, feuille 1 (FR.AD073, L1010).

IVR84_20187300179NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

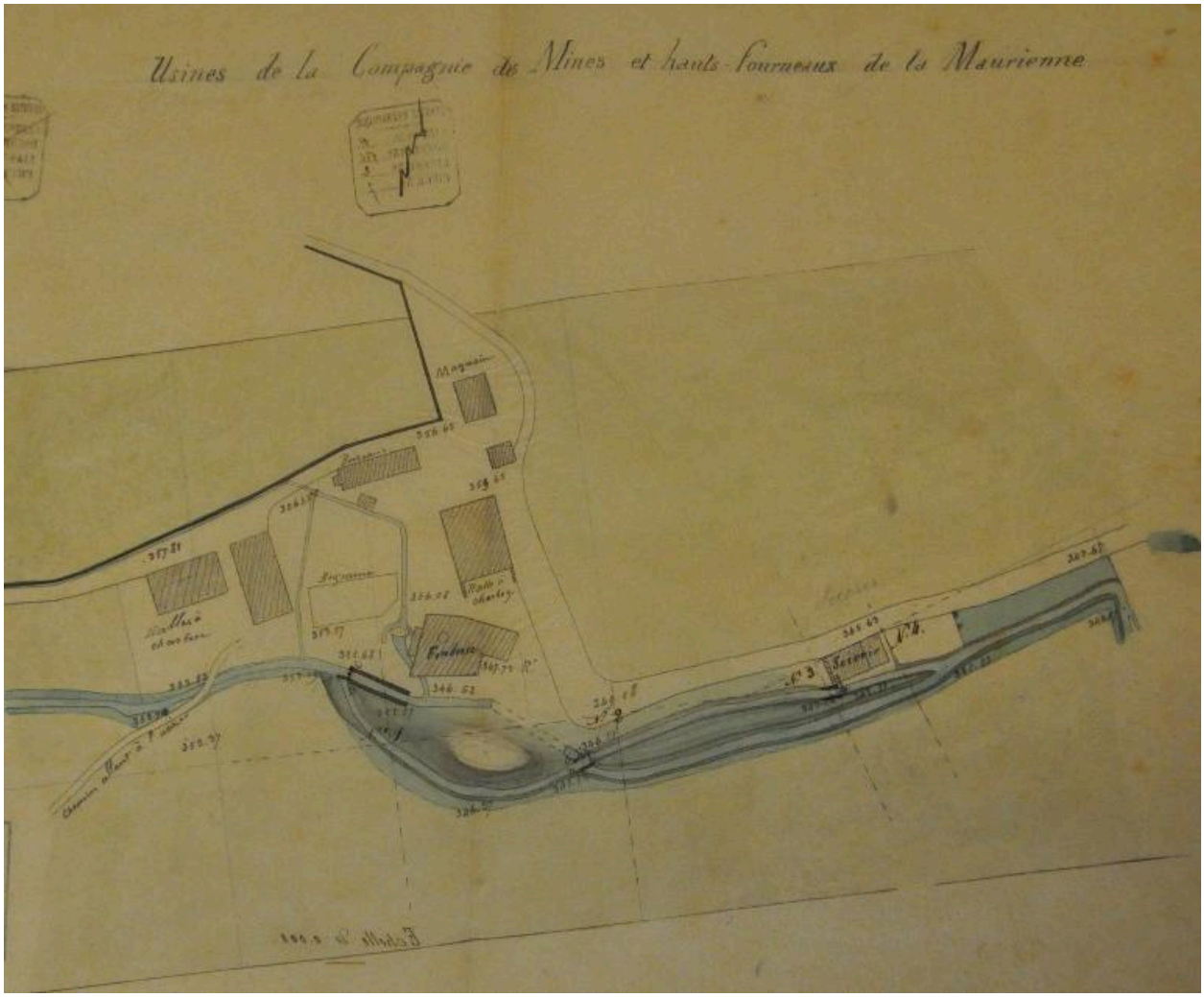

Plan faisant apparaitre la scierie, 1861 (FR.AD073, 42SPC1).

IVR84_20187300181NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

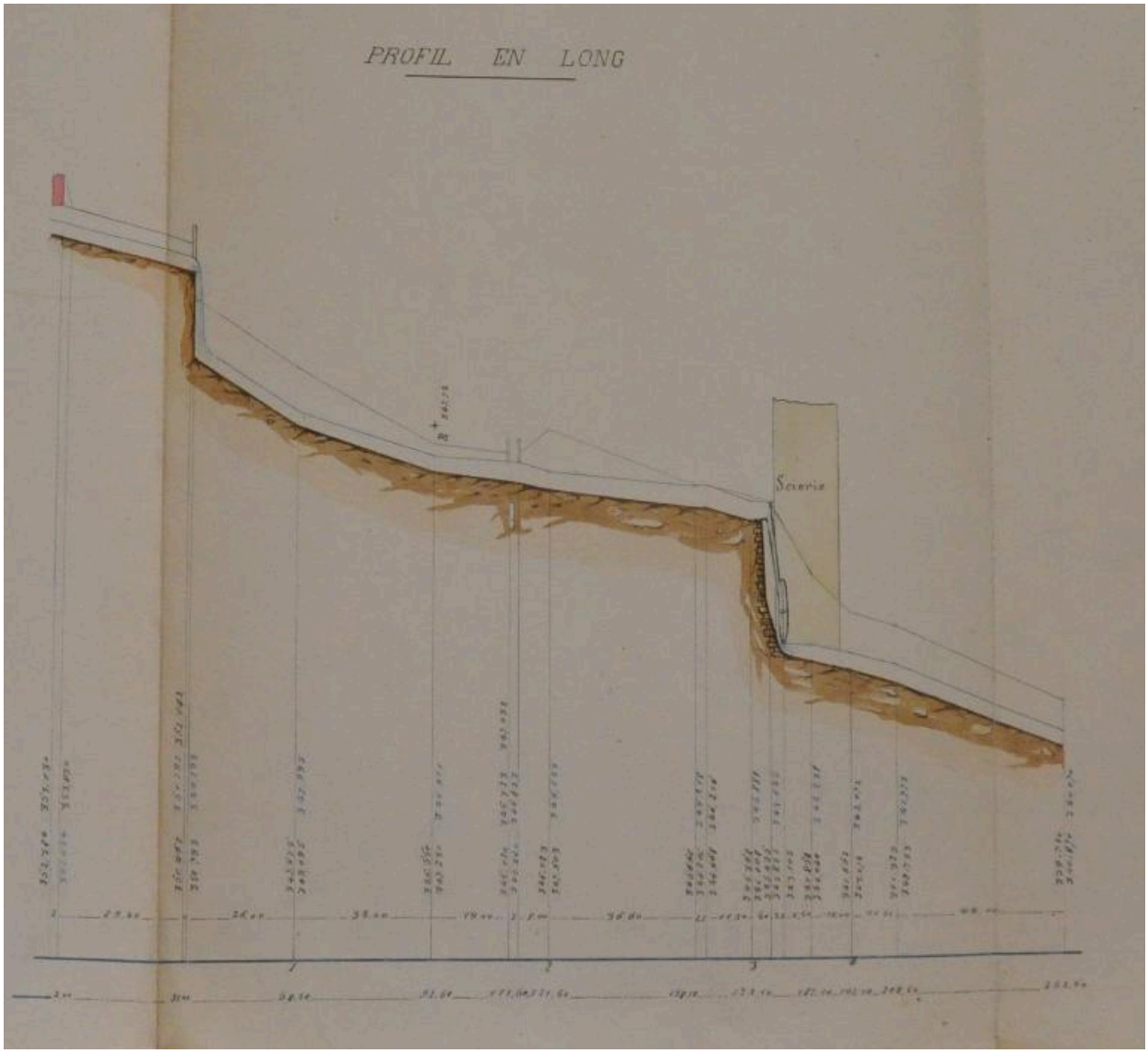

Profil en long de la scierie, 1861 (FR.AD073, 84S4).

IVR84_20187300182NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

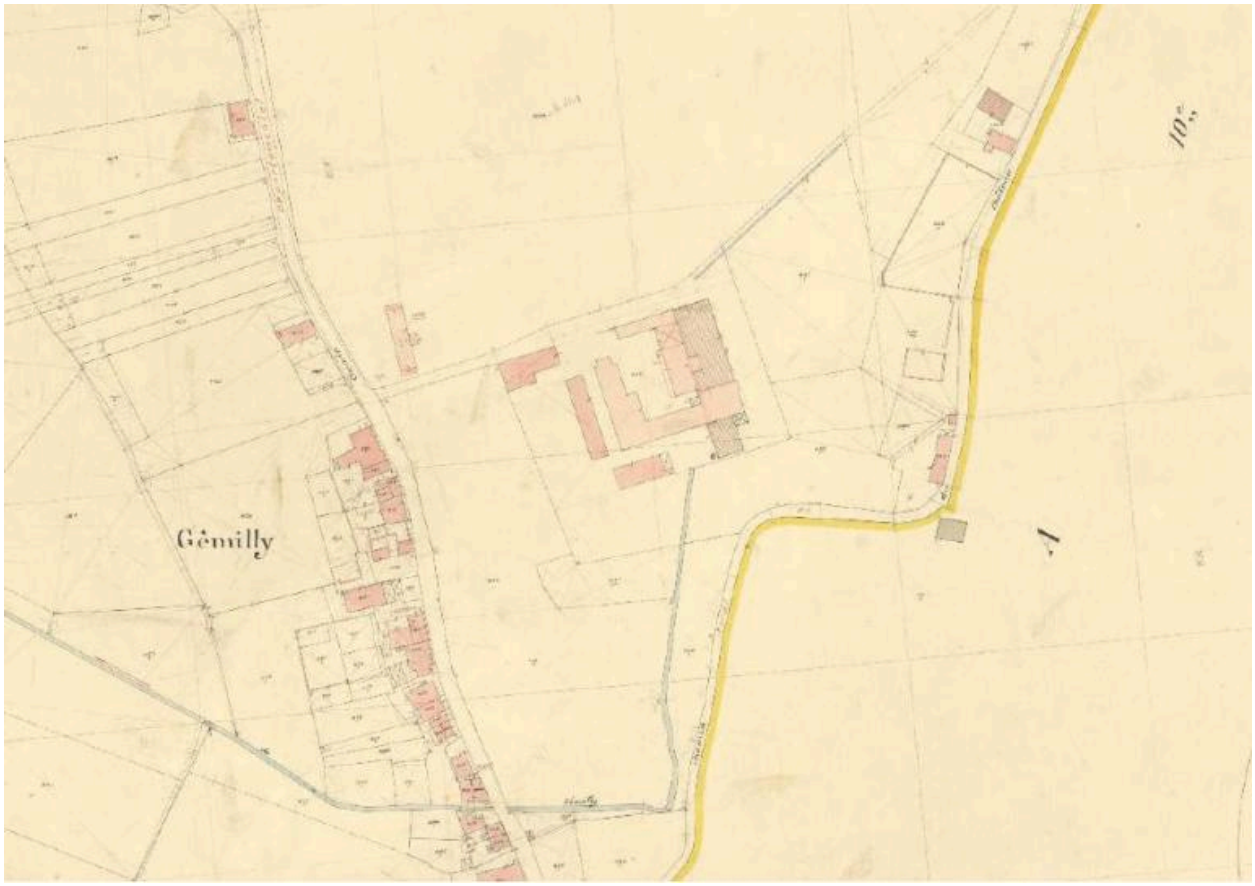

Premier cadastre français, Argentine, 1940, Section A, feuille 9 (FR.AD073, 3P 7395).

IVR84_20187300173NUCA
© Archives départementales de la Savoie
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

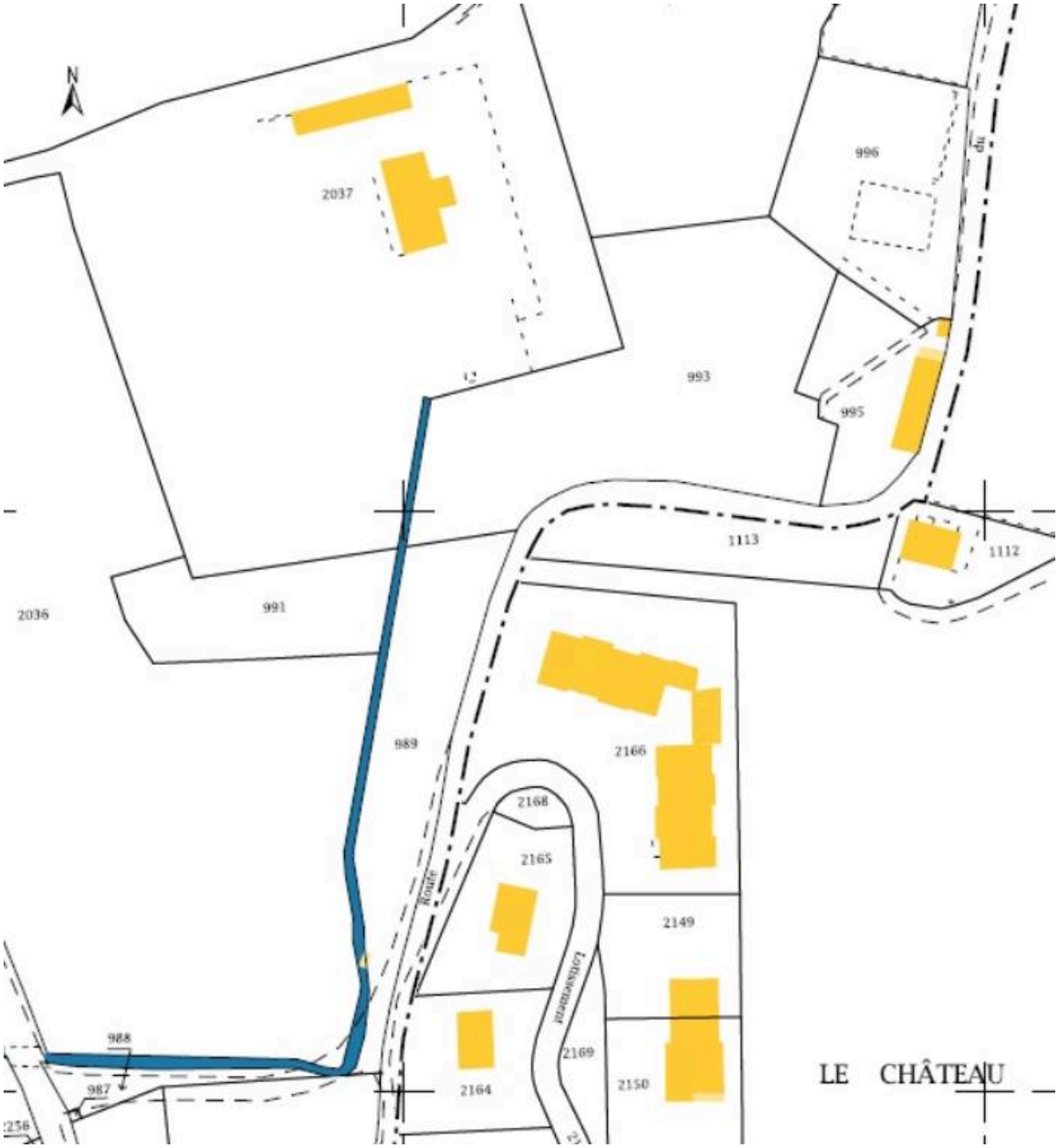

Cadastre actuel.

IVR84_20187300180NUCA
© Ministère des finances, CIDF, Service du cadastre
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation